



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 MARS 2011**

Le mercredi 30 mars 2011, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

Arnaud FOUBERT, Bruno FORTIER, Réjane ESTIER, Jean-Luc SALMON, Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Dominique FAIVRE, Françoise MICHOT, Josy TORLET, Francis LEFEVRE, Gérard BELLEMERE, Mireille MONTREUIL, Françoise LUZZI, Anne LLAGONNE, Francine BARDOULA, Tonia VIVIEN, Yannick BREAVOINE, Gautier JEANNOT, Christine HOFFMANN, Marie-Claire LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Jacques ZAJDA, Anke MEUNIER, Ludwig FOSSE, Françoise DE CAEZEMAEKER, Sylvain DUBOIS, Nicole GROGNET

Absents ayant donné pouvoirs :

Arnaud GIRAUDON pouvoir à Sophie CLAUS
Saïd IBNEDAHBY pouvoir à Réjane ESTIER
Gabriel MELAIMI pouvoir à Jean-Luc SALMON

Est désigné(e) secrétaire de séance : Réjane ESTIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des délibérations du 16 février 2011

AFFAIRES GENERALES

- 1 SEMIVAL - Acquisition de 49 actions
- 2 SEMIVAL - Participation au capital d'une SAS

AFFAIRES FINANCIERES

Budget général :

- 3 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2010
- 4 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
- 5 Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2011
- 6 Modification du régime des provisions
- 7 Constitution d'une provision
- 8 Vote du budget primitif de l'exercice 2011
- 9 Associations subventionnées à plus de 23.000 € - Passation d'avenants aux conventions

Budget annexe de l'assainissement :

- 10 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2010
- 11 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
- 12 Modification du régime des provisions
- 13 Vote du budget primitif de l'exercice 2011

Budget annexe de l'eau potable :

- 14 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2010
- 15 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
- 16 Modification du régime des provisions
- 17 Constitution d'une provision
- 18 Vote du budget primitif de l'exercice 2011

Budget annexe de la zone industrielle :

- 19 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2010
- 20 Vote du budget primitif de l'exercice 2011

AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL

- 21 Modification du tableau des emplois
- 22 Création de deux emplois d'insertion
- 23 Agents vacataires pour le Musée

24 Convention avec l'Amicale du personnel

AFFAIRES RELATIVES AU TRANSPORT

25 Réseau urbain – Phase 1 : définition du réseau – Demande de subvention auprès du SMTCO

AFFAIRES CULTURELLES

26 Convention avec l'Abbaye St Arnoul

27 Rénovation du Musée de l'Archerie et du Valois et de l'Abbaye Saint-Arnoul - Demande de subvention dans le cadre du FRAPP 2009-2011

AFFAIRES SPORTIVES

28 Réfection terrain de BMX - Demande de subvention auprès du CNDS

AFFAIRES TECHNIQUES

29 Demande de subventions DETR

30 Demande de subvention au Conseil Général pour travaux de voirie

31 Demande de subvention FIPD

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

| |
|---|
| DELIBERATION N°2011-03-001 SEMIVAL – ACQUISITION DE 49 ACTIONS |
|---|

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que la Société SACI se retire du capital de la SEMIVAL,
Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de décider l'acquisition des QUARANTE NEUF (49) actions que détient la Société "SACI" (Auxiliaire de la Construction immobilière), dont le siège est à PANTIN (93500) – 14 rue Scandicci, dans le capital de la "Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Crépy-en-Valois – S.E.M.I.V.A.L.", moyennant le prix de UN (1) EURO symbolique, ce qui portera la participation de la Ville de Crépy-en-Valois dans cette Société à 56,37 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

| |
|--|
| DELIBERATION N°2011-03-002 SEMIVAL – PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SAS |
|--|

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1524-5, qui dispose notamment que toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration,

Considérant la SAS (société par action simplifiée), à créer entre la SEMIVAL, la Caisse des Dépôts et Consignations et les futurs exploitants, pour la réalisation du projet de cinéma boulevard Victor Hugo,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser la "Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Crépy-en-Valois – S.E.M.I.V.A.L.", à prendre une participation dans le capital d'une Société par actions

simplifiée à constituer, dont l'objet sera de réaliser des études, préparer l'encadrement, concevoir, réaliser et exploiter un miniplexe cinématographique sur la ville de Crépy en Valois, avec la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations et des futurs exploitants dudit miniplexe, d'un montant maximum de 48.000 euros à la création, correspondant à 40 % du capital,

- de réaliser à cette société un apport complémentaire dans la limite de 452.000 euros sous forme d'apports en capital pour maintenir à 40 % la participation à ce dernier, ou en compte courant d'associé, dans un délai maximum de deux (2) ans à compter de sa création.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix **POUR** et 6 voix **CONTRE** (Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-003
BUDGET GENERAL – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2010 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2010 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

| | DEPENSES REALISEES | RECETTES REALISEES |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 15 490 288,05 € | 19 695 875,37 € |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 4 205 587,32 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 5 845 251,71 € | 5 039 246,57 € |
| SOLDE D'EXECUTION | | - 806 005,14 € |

Soit un résultat global de : **+ 3.399.582,18 €**

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal,

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal de la Ville joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du budget général de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-004
BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le compte administratif de l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

| | <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Résultat comptable 2010 | - 1 452 937,29 € | + 1 539 730,26 € |
| Reste à réaliser en dépenses (= état des reports) | - 1 645 814,74 € | 0 |
| Reste à réaliser en recettes (= état des reports) | + 363 372,69 € | 0 |
| Résultat reporté des exercices antérieurs | + 646 932,15 € | + 2 665 857,06 € |
| Résultat cumulé | - 2 088 447,19 € | + 4 205 587,32 € |

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 2.088.447,19 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'affecter le montant de **2.088.447,19 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2010,
- d'affecter le solde de **2.117.140,13 €** au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour l'exercice 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-005
BUDGET GENERAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi de finances 2011 portant réforme de la fiscalité locale,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 16 février 2011,

Considérant les taux de fiscalité votés en 2010, qu'il est proposé de laisser inchangés pour 2011,

Considérant les taux de référence communaux pour 2010 recalculés par l'administration fiscale et notifiés à la Ville dans l'état 1259,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de maintenir les taux d'imposition 2011 inchangés par rapport à ceux de 2010, à savoir :

| TH | TF | TFNB | TP remplacée par la CFE |
|-------|-------|-------|----------------------------|
| 12,10 | 27,76 | 72,91 | 21,15* |

*= correspond au taux de TP voté en 2009 : 13,95.

Qui se traduisent, compte tenu des différentes réformes, et en particulier celle sur la taxe professionnelle, aux taux suivants (calculés par les services de la Préfecture) à :

| TH | TF | TFNB | TP remplacée par la CFE |
|-------|-------|-------|----------------------------|
| 19,77 | 27,76 | 76,45 | 21,15 |

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-006
BUDGET GENERAL – MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu la délibération du 9 mars 2007 relative au choix du régime des provisions budgétaires,

Considérant que la Commune applique le régime dérogatoire des provisions budgétaires, consistant en un mécanisme budgétaire et comptable visant à autofinancer des dépenses d'investissement sans constituer la réserve nécessaire en fonctionnement pour faire face au risque ou à la charge,

Considérant qu'au vu des préconisations de Monsieur le Sous-préfet, il convient d'appliquer le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires, consistant en une réserve (dotation de fonctionnement) qui permet de faire face au risque ou à la charge au moment venu,

Considérant que la provision est obligatoire en matière de contentieux ou encore de restes à recouvrer, et que la dépense doit être prévue au budget dès que le risque ou la charge est connue,

Il est proposé d'opter pour le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du régime des provisions,
- de décider que le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires sera désormais appliqué,
- de préciser que les crédits afférents à ces provisions seront inscrits au budget général au chapitre 68.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-007
BUDGET GENERAL – CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu la délibération précédemment adoptée, relative au choix du régime des provisions semi-budgétaires,
 Considérant qu'en 2010 les restes à recouvrer présentés par le comptable public étaient supérieurs de 13.500 € aux prévisions budgétaires et qu'en 2009 la même situation s'avérait pour 2.000 €,
 Il est proposé de constituer une provision d'un montant égal à la moyenne de ces deux années.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de constituer une provision de 7.800 € pour faire face aux éventuelles charges non prévues en matière de restes à recouvrer présentés par le comptable public en 2011,
- de préciser que ces crédits seront inscrits au budget général au chapitre 68 – article 6815.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.
 6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-008
BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2011,
 Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,
 Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
 Vu la délibération adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 19.485.426,13 € en fonctionnement et à 7.979.556,67 € en investissement,

Considérant le détail par chapitres et opérations :

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|----------------------|
| 002: RESULTAT OU DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE | 0,00 |
| 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL | 4 368 262,00 |
| 012: CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIM. | 8 899 000,00 |
| 022: DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT | 0,00 |
| 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 289 039,79 |
| 042: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS | 621 947,00 |
| 65: CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 720 535,73 |
| 66: CHARGES FINANCIERES | 569 841,61 |
| 67: CHARGES EXCEPTIONNELLES | 9 000,00 |
| 68: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 7 800,00 |
| Total | 19 485 426,13 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|---|---------------|
| 002: RESULTAT OU DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE | 2 117 140,13 |
| 013: ATTENUATION DE CHARGES | 270 000,00 |
| 042: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT | 490 000,00 |
| 70: PROD. DES SERVICES, DU DOMAINE | 657 200,00 |
| 73: IMPOTS ET TAXES | 10 530 000,00 |

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| 74: DOT., ET PARTICIPATIONS | 5 161 786,00 |
| 75: AUTRES PROD.DE GEST.COURANTE | 245 900,00 |
| 77: PRODUITS EXCEPTIONNELS | 13 400,00 |
| Total | 19 485 426,13 |

Dépenses d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| Restes à réaliser | 1 645 814,74 |
| 001: SOLDE D'EXECUTION N-1 | 806 005,14 |
| 020: DEPENSES IMPREVUES | 0,00 |
| 040: OPERATIONS ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS | 490 000,00 |
| 041: OPERATIONS PATRIMONIALES | 0,00 |
| 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 0,00 |
| 16: EMPRUNTS & DETTES ASS | 1 336 081,79 |
| 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 111 350,00 |
| 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 734 775,00 |
| 23: IMMOBILISATIONS EN COURS | 2 855 530,00 |
| Total | 7 979 556,67 |

Recettes d'investissement

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Restes à réaliser | 363 372,69 |
| 001: SOLDE D'EXECUTION N-1 | 0,00 |
| 021: VIREMENT DE LA SECT. DE FONCT. | 2 289 039,79 |
| 024: PRODUIT CESSIONS IMMOBILISATIONS | 336 000,00 |
| 040: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT | 621 947,00 |
| 041: OPERATIONS PATRIMONIALES | 0,00 |
| 10: DOTATIONS ET FONDS DIVERS | 2 577 447,19 |
| 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 791 750,00 |
| 16: EMPRUNTS & DETTES ASS | 1 000 000,00 |
| Total | 7 979 556,67 |

INVESTISSEMENT PAR OPERATIONS

Dépenses d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| Restes à réaliser | 1 645 814,74 |
| 100 : BÂTIMENTS | 609 500,00 |
| 101 : SPORTS | 725 000,00 |
| 102 : CULTURE | 89 800,00 |
| 103 : ECOLES | 556 725,00 |
| 104 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX ELECTRIQUES | 60 000,00 |
| 105 : ETUDES | 90 000,00 |
| 106 : INFORMATIQUE | 27 900,00 |
| 107 : LOGEMENTS | 56 000,00 |
| 108 : MATERIELS ET VEHICULES | 288 730,00 |
| 109 : VOIRIE ET ESPACES VERTS | 1 153 000,00 |
| 110 : CŒUR DE VILLE | 45 000,00 |
| HCO: HORS OPERATION | 2 632 086,93 |
| Total | 7 979 556,67 |

Recettes d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| Restes à réaliser | 363 372,69 |
| 100 : BATIMENTS | 107 600,00 |
| 101 : SPORTS | 99 000,00 |
| 102 : CULTURE | 3 800,00 |
| 103 : ECOLES | 62 700,00 |
| 104 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX ELECTRIQUES | 0,00 |
| 105 : ETUDES | 34 600,00 |
| 106 : INFORMATIQUE | 0,00 |
| 107 : LOGEMENTS | 0,00 |
| 108 : MATERIELS ET VEHICULES | 0,00 |
| 109 : VOIRIE ET ESPACES VERTS | 268 150,00 |
| 110 : COEUR DE VILLE | 41 500,00 |
| HCO: PAS D'OPERATION | 6 998 833,98 |
| Total | 7 979 556,67 |

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2011 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement pour les crédits non répartis en opérations, et au niveau des opérations pour les autres crédits d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur par 26 voix **POUR**, 6 voix **CONTRE** (Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT) et 1 **ABSTENTION** (Sylvain DUBOIS).

DELIBERATION N°2011-03-009
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23 000€
PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS

Rapporteur : Josy TORLET

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui dispose que les associations auxquelles est allouée une subvention municipale annuelle de plus de 23.000 € doivent passer avec la commune qui la leur octroie une convention précisant les engagements respectifs des deux parties,

Considérant que pour CREPY-EN-VALOIS, les associations suivantes sont concernées :

- La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Picardie et la maison des jeunes et de la culture de Crépy-en-Valois (convention tripartite),
- Crépy Animations
- L'Office de Tourisme de Crépy-en-Valois et de la Vallée de l'Automne
- L'association de gestion de l'école de musique Erik Satie
- Les Gosses de Crépy

Considérant que pour les associations susmentionnées, pour lesquelles il existe une convention de partenariat avec la Ville, il convient de conclure un avenant pour fixer le montant de la subvention qui sera versée en 2011,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions liant la Ville aux associations ci-dessus détaillées, percevant une subvention municipale annuelle supérieure à 23.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-010
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2011

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2010 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

| | DEPENSES REALISEES | RECETTES REALISEES |
|--------------------------|--------------------|--------------------|
| SECTION FONCTIONNEMENT | 733 719,77 | 1 497 047,51 |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 763 327,24 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 840 385,15 | 901 850,09 |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 61 464,94 |

Soit un résultat global de : **+ 824.792,68 €.**

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal,

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010 du service de l'assainissement de la Ville tel que résumé ci-dessus,
- d'approuver le compte de gestion du service de l'assainissement de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-011
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le compte administratif de l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

| | <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> |
|--|--|---|
| Résultat comptable 2010 | + 300 532,87 € | + 699 030,46 € |
| Reste à réaliser en dépenses (= état des reports) | - 519 281,62 € | 0 € |
| Reste à réaliser en recettes (= état des reports) | + 87 933,62 € | 0 € |
| Résultat reporté des exercices antérieurs | - 239 067,93 € | + 64 297,28 € |
| Résultat cumulé | - 369 883,06 € | + 763 327,74 € |

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 369 883,06 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'affecter le montant de **369.883,06 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2010,
- d'affecter le solde de **393.444,68 €** au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour l'exercice 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-012
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu la délibération du 4 avril 2008 relative au choix du régime des provisions budgétaires pour le budget de l'assainissement,

Considérant que la Commune applique le régime dérogatoire des provisions budgétaires, consistant en un mécanisme budgétaire et comptable visant à autofinancer des dépenses d'investissement sans constituer la réserve nécessaire en fonctionnement pour faire face au risque ou à la charge,

Considérant qu'au vu des préconisations de Monsieur le Sous-préfet, il convient d'appliquer le régime de droit commun des prévisions semi-budgétaires, consistant en une réserve (dotation de fonctionnement) qui permet de faire face au risque ou à la charge au moment venu.

Considérant que la provision est obligatoire en matière de contentieux ou encore de restes à recouvrer, et que la dépense doit être prévue au budget dès que le risque ou la charge est connue,

Il est proposé d'opter pour le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires pour le budget annexe de l'assainissement.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du régime des provisions,
- de décider que le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires sera désormais appliqué pour le budget annexe de l'assainissement,
- de préciser que les crédits afférents à ces provisions seront inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 68.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-013
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : Dominique FAIVRE

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2011,

Vu Les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010,

Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 1.610.811,68 € en fonctionnement et à 2.255.401,30 € en investissement, selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| 002: RESULTAT REPORTE | 0,00 |
| 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL | 81 900,00 |
| 022: DÉPENSES IMPREVUES | 0,00 |
| 023: VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 843 675,68 |
| 042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 417 308,00 |
| 65: CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 380,00 |
| 66: CHARGES FINANCIERES | 266 548,00 |
| 67: CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0,00 |
| Total | 1 610 811,68 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| 002: RESULTAT REPORTE | 393 444,68 |
| 042: OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTIONS | 119 887,00 |
| 70: VENTES DE PROD. FAB. PREST. SERVICES | 995 400,00 |
| 74: SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 9 280,00 |
| 75: AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE | 92 800,00 |
| Total | 1 610 811,68 |

Dépenses d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| Restes à réaliser | 519 281,62 |
| 001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 0,00 |
| 040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 119 887,00 |
| 16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 523 969,00 |
| 23: IMMOBILISATIONS EN COURS | 913 263,68 |
| 27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIER | 179 000,00 |
| Total : | 2 255 401,30 |

Recettes d'investissement

| | |
|---|------------|
| Restes à réaliser | 87 933,62 |
| 001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 61 464,94 |
| 021: VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION | 843 675,68 |
| 040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 417 308,00 |
| 10: DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES | 369 883,06 |
| 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 210 924,00 |

| | |
|--|---------------------|
| 16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 85 212,00 |
| 27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 179 000,00 |
| Total : | 2 255 401,30 |

Le rapporteur propose au Conseil municipal,

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2011 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-03-014
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2010 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2010 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

| | DEPENSES REALISEES | RECETTES REALISEES |
|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 146 031,83 | 500 846,15 |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 354 814,32 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 676 057,04 | 994539 ,62 |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 318 482,52 |

Soit un résultat global de : **+ 673.296,90 €**

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010 du service de l'eau potable de la Ville tel que résumé ci-dessus,
- d'approuver le compte de gestion du service de l'eau potable de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-015
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le compte administratif de l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

| | <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Résultat comptable 2010 | + 416 995,92 € | + 221 258,70 € |
| Reste à réaliser en dépenses (= état des reports) | - 435 027,13 € | 0 € |
| Reste à réaliser en recettes (= état des reports) | + 114 475,28 € | 0 € |
| Résultat reporté des exercices antérieurs | - 98 513,34 € | + 133 555,62 € |
| Résultat cumulé | - 2 069,27 € | + 354 814,32 € |

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 2.069,27 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'affecter le montant de **2.069,27 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2010,
- d'affecter le solde de **352.745,05 €** au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour l'exercice 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-016
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu la délibération du 4 avril 2008 relative au choix du régime des provisions budgétaires pour le budget annexe de l'eau,

Considérant que la Commune applique le régime dérogatoire des provisions budgétaires, consistant en un mécanisme budgétaire et comptable visant à autofinancer des dépenses d'investissement sans constituer la réserve nécessaire en fonctionnement pour faire face au risque ou à la charge,

Considérant qu'au vu des préconisations de Monsieur le Sous-préfet, il convient d'appliquer le régime de droit commun des prévisions semi-budgétaires, consistant en une réserve (dotation de fonctionnement) qui permet de faire face au risque ou à la charge au moment venu,

Considérant que la provision est obligatoire en matière de contentieux ou encore de restes à recouvrer, et que la dépense doit être prévue au budget dès que le risque ou la charge est connue,

Il est proposé d'opter pour le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires pour le budget annexe de l'eau.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du régime des provisions,
- de décider que le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires sera désormais appliqué pour le budget annexe de l'eau,
- de préciser que les crédits afférents à ces provisions seront inscrits au budget annexe de l'eau au chapitre 68.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-017
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu la délibération précédemment adoptée, relative au choix du régime des provisions semi-budgétaires,

Vu la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui sollicite le versement d'un solde de 642.691 € au titre de la redevance pollution domestique, comportant un échéancier de paiement sur 4 ans, soit 160.672,75 € par an,

Considérant que la Ville conteste le bien-fondé de cette demande, tant sur le plan du délai que du montant et du mode de calcul retenu, il convient néanmoins de provisionner le quart du montant total selon l'échéancier proposé, ainsi que 10% de ce montant au titre de l'avance des frais de justice inhérents à une procédure contentieuse,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de constituer une provision de 160.672,75 € au budget 2011 pour répondre à la charge que représente la demande de l'Agence de l'eau,
- de constituer une provision de 16.067,25 € au budget 2011 pour répondre aux frais d'une procédure contentieuse dans cette affaire,
- de préciser que ces crédits seront inscrits au budget de l'eau au chapitre 68 – article 6875.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-018
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

Rapporteur : Dominique FAIVRE

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2011,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,

Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 716.434,05 € en fonctionnement et à 1.376.456,18 € en investissement, selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|-------------------|
| 002: RESULTAT REPORTE | 0,00 |
| 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL | 121 610,00 |
| 022: DEPENSES IMPREVUES | 0,00 |
| 023: VIREMENT EN SECTION INVESTISSEMENT | 277 755,05 |
| 042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 112 759,00 |
| 66: CHARGES FINANCIERES | 27 570,00 |
| 67 : AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES | 176 740,00 |
| Total : | 716 434,05 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|---|-------------------|
| 002: RESULTAT REPORTE | 352 745,05 |
| 042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2 689,00 |
| 70: VENTES DE PROD. FAB. PREST. SERVICES | 361 000,00 |
| 77: PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 |
| Total : | 716 434,05 |

Dépenses d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| Restes à réaliser | 435 027,13 |
| 001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 0,00 |
| 020: DEPENSES IMPREVUES | 0,00 |
| 040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2 689,00 |
| 16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 52 500,00 |
| 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0,00 |
| 23: IMMOBILISATIONS EN COURS | 747 080,05 |
| 27: AUT. IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 139 160,00 |
| Total : | 1 376 456,18 |

Recettes d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| Restes à réaliser | 114 475,28 |
| 001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 318 482,58 |
| 021: VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT | 277 755,05 |
| 040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 112 759,00 |
| 10: DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES | 2 069,27 |
| 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 0,00 |
| 16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 411 755,00 |
| 27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 139 160,00 |
| Total : | 1 376 456,18 |

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du service de l'eau potable pour l'exercice 2011 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT

DELIBERATION N°2011-03-019
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2010

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2010 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la zone industrielle pour l'exercice 2010 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

| | DEPENSES REALISEES | RECETTES REALISEES |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| SECTION FONCTIONNEMENT | 2 784 229,32 | 2 799 656,14 |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 15 426,82 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 3 135 295,41 | 3 152 390,18 |
| SOLDE D'EXECUTION | | + 17 094,77 |

Soit un résultat global de : **+ 32.521,59 €.**

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal,

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de la zone industrielle de la Ville tel que résumé ci-dessus,
- d'approuver le compte de gestion du budget de la zone industrielle de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-020
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

Rapporteur : Réjane ESTIER

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2011,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,

Considérant que le budget proposé s'équilibre 3.444.213,80 € en fonctionnement et à 3.278.930,98 € en investissement,

Détail par chapitre :

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|--------------|
| 002: DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE | 0,00 |
| 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL | 526 600,00 |
| 022: DEPENSES IMPREVUES | 0,00 |
| 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 16 126,82 |
| 042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2 753 486,98 |

| | |
|---|---------------------|
| 043: OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR FONCTIONNEMENTT | 74 000,00 |
| 65: CHARGES DE GESTION COURANTE | 0,00 |
| 66: CHARGES FINANCIERES | 74 000,00 |
| 67: CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0,00 |
| Total : | 3 444 213,80 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|---|---------------------|
| 002: RESULTAT REPORTE | 15 426,82 |
| 042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 3 076 230,98 |
| 043: OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR FONCTIONNEMENTT | 74 000,00 |
| 70: PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE | 226 556,00 |
| 74: DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 0,00 |
| 75: AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 52 000,00 |
| 77: PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 |
| Total : | 3 444 213,80 |

Dépenses d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| 001: SOLDE D'EXECUTION N-1 | 0,00 |
| 020: DEPENSES IMPREVUES | 0,00 |
| 040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 3 076 230,98 |
| 16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 202 700,00 |
| Total : | 3 278 930,98 |

Recettes d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| 001: SOLDE D'EXECUTION N-1 | 17 094,77 |
| 021: VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 16 126,82 |
| 040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2 753 486,98 |
| 10: DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES | 0,00 |
| 13: SUBVENTIONS | 0,00 |
| 16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 492 222,41 |
| Total : | 3 278 930,98 |

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe de la zone industrielle pour l'exercice 2011 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

| |
|---|
| <p>DELIBERATION N°2011-03-021 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</p> |
|---|

Rapporteur : Michel ETIENNE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour le recrutement d'un agent par mutation au service urbanisme,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

La création de :

- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 18 avril 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Michel ETIENNE

Vu le dispositif mis en place par l'Etat et encadré par la circulaire DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion (CUI) à compter du 1^{er} janvier 2010,

Considérant que ce dispositif bénéficie d'une aide incitative de l'Etat, qui prend à sa charge 70 % de la rémunération, ainsi qu'une exonération de charges patronales,

Considérant que ce dispositif s'accompagne également, pour le salarié bénéficiaire, d'un volet de formation assuré par la MIEF (Maison de l'emploi-mission locale, de l'entreprise et de la formation)

La ville de Crépy-en-Valois souhaite s'inscrire dans ce dispositif, en partenariat avec la M.I.E.F.

Il est proposé de créer deux postes de CUI, à raison de 20 heures hebdomadaires chacun, à compter du 2 mai 2011.

Les deux agents recrutés seront affectés au sein du service Police Municipale pour la patrouille équestre et en renfort pour le dispositif de contrôle de la zone bleue en centre ville.

Ils percevront une rémunération fixée par la circulaire sur la base horaire du SMIC.

Ces emplois seront soumis au régime général de la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC (retraite complémentaire obligatoire pour les agents non titulaires des collectivités territoriales).

Le rapporteur propose au Conseil Municipal

- d'approuver la création de deux postes en contrat unique d'insertion à effet du 2 mai 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec l'Etat pour ces deux recrutements pour une durée maximale de 24 mois et une durée hebdomadaire de travail minimum égale à 20 heures.

La dépense sera imputée au chapitre 012-64168 du budget de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Gautier JEANNOT, Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT

Rapporteur : Michel ETIENNE

Considérant la nouvelle organisation du Musée de l'Archerie et du Valois,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de confier à des vacataires les permanences du week-end pour l'accueil du public, les visites guidées et les manifestations ponctuelles, à compter du 1^{er} avril 2011,
- de décider que ces vacations seront rémunérées à raison d'un montant horaire de 10,41 € brut.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 012, article 64131 du budget de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-024
CONVENTION AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL

Rapporteur : Michel ETIENNE

Considérant l'Adhésion de la Ville et du CCAS au Comité national d'aide sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2011,
Considérant la modification de ses statuts par l'association « AMICALESEPT – Amicale des membres du Conseil municipal et du personnel communal de Crépy-en-Valois »,
Une nouvelle convention précisant les moyens mis à disposition de l'association pour la poursuite de ses objectifs a été établie entre les parties.
Une délibération identique sera présentée au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association « AMICALESEPT – Amicale des membres du Conseil municipal et du personnel communal de Crépy-en-Valois ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-03-025
RESEAU DE TRANSPORT URBAIN – DEFINITION DU RESEAU
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SMTCO

Rapporteur : Sophie CLAUS

Dans le cadre de l'étude de Plan global de déplacements réalisée en 2009-2010, la Ville a décidé la création d'un réseau de transport collectif urbain avec une desserte cadencée à forte fréquence, reliant les principaux points générateurs de déplacements : le centre ville commerçant, la gare SNCF, le quartier de l'espace Rameau, le centre aquatique, la zone commerciale et la zone d'activité.

En vue d'un début d'exploitation au dernier trimestre 2011, il convient de lancer une première phase de définition de réseau : tracé de la ligne, fréquence de la desserte, conditions d'exploitation, aménagements pour les points d'arrêts à réaliser, choix de l'exploitant.

Le coût total de ces études et assistance à maîtrise d'ouvrage est de 34.800 €/HT.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide financière, à hauteur de 30 % par le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO).

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération ci-dessus décrite,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de SMTCO une aide financière à hauteur de 30% pour les études de définition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-03-026
RENOVATION DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS ET DE L'ABBAYE SAINT-ARNOUL
DEMANDE DE SUBVENTION FRAPP 2009-2011

Rapporteur : Josy TORLET

Dans le cadre du projet de rénovation du Musée de l'Archerie et du Valois et de l'Abbaye Saint-Arnoul, la Ville a fait réaliser un programme architectural et technique (PAT) pour chacune des deux structures, avec le soutien financier de la Région Picardie.

Les objectifs de ce projet de rénovation sont :

- l'ouverture du Musée et de l'abbaye au public toute l'année,

- l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap, en conformité avec les lois et règlements en vigueur,
- un meilleur accueil du public,
- de meilleures conditions d'exposition et de conservation des collections.

Il s'agit aujourd'hui de lancer l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réaliser l'ensemble des diagnostics structurels préalable aux travaux, pour un montant estimé à 43.100 €/HT.

Cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de la Région Picardie, au titre du FRAPP.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet, de rénovation du Musée de l'Archerie et du Valois, et de l'Abbaye Saint-Arnoul,
- d'autoriser le maire à solliciter auprès de Conseil régional de Picardie, dans le cadre de la programmation FRAPP 2009-2011, une subvention aussi élevée que possible, avec demande de dérogation pour commencement anticipé, pour le financement de l'opération de rénovation du Musée de l'Archerie et du Valois et de l'Abbaye Saint-Arnoul (AMO et diagnostics structurels),
- de s'engager à financer le coût résiduel de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

| |
|---|
| <p>DELIBERATION N°2011-03-027 REFECTION DU TERRAIN DE BMX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT POUR LE SPORT (CNDS)</p> |
|---|

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Considérant la nécessité de procéder à la réfection de 3 virages de la piste de BMX, située rue de la sablonnière, pour favoriser le développement de la pratique du BMX.

Considérant la perspective d'utilisation de ce terrain en partenariat avec les différents organismes, tels que l'association sportive « USC BMX » et les scolaires ainsi que pour des stages organisés par le service des sports,

Considérant que le coût de cet opération est estimé à 30.000 €/HT,

Considérant que ce type de projet, rentrant dans les critères d'éligibilité à un financement de l'Etat, peut faire l'objet d'une aide financière par le CNDS-Equipements sportifs, avec un taux de financement moyen de 20 à 50%,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de réfection de trois virages du terrain de BMX,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du CNDS-Equipement sportifs une aide financière la plus élevée possible pour aider au financement de cette opération,
- de préciser que cette opération ne pourra être réalisée qu'après l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur le budget de la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Francis LEFEVRE

L'Etat soutient l'effort d'investissement des communes au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, en définissant des domaines prioritaires d'intervention, ainsi que les secteurs et modalités de financement retenus.

A ce titre, et conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, la Ville de Crépy-en-Valois présente ses dossiers classés par ordre de priorité.

Les coûts d'objectif sont calés sur les plafonds subventionnables.

1/ Equipements publics

Nature des travaux = Travaux divers d'aménagement dans les locaux scolaires et bâtiments communaux (toiture, électricité, mises aux normes, locaux de stockage...)

Taux = 40%

Plafond = 170.000 €

| | |
|--|-----------|
| Coût d'objectif (hors TVA) | 170.000 € |
| Subvention DETR attendue | 68.000 € |
| Solde à la charge de la Ville (hors TVA) | 102.000 € |

2/Voirie et Réseaux Divers

Nature des travaux = assainissement pluvial

Taux = 40%

Plafond = 150.000 €

| | |
|--|-----------|
| Coût d'objectif (hors TVA) | 150.000 € |
| Subvention DETR attendue | 60.000 € |
| Solde à la charge de la Ville (hors TVA) | 90.000 € |

3/Eau Potable

Nature des travaux = renouvellement des branchements plomb.

Taux = 40%

Plafond = 120.000€

| | |
|--|-----------|
| Coût d'objectif (hors TVA) | 120.000 € |
| Subvention DETR attendue | 48.000 € |
| Solde à la charge de la Ville (hors TVA) | 72.000 € |

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la liste des opérations soumises à l'attention de Monsieur le Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions DETR au titre de chacun des projets ci-dessus détaillés, et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles,
- de préciser que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées seront inscrits au budget de l'année 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

DELIBERATION N°2011-03-029
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL
TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre son programme de restauration de la voirie communale,
Considérant que le montant de travaux prévu pour l'année 2011 s'élève à 300.000 €/HT,
Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Général de l'Oise, selon le plan de financement joint en annexe,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Général de l'Oise pour cette opération relative aux travaux de voirie 2011,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-03-30
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD 2011

Rapporteur : Michel ETIENNE

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois d'étendre son dispositif de vidéo-protection en équipant la rue Claude Debussy.

Considérant que le montant de l'opération s'élève à **27.000 €/HT**,

Considérant que ces opérations peuvent être aidées financièrement par l'Etat à hauteur de 50 % au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès des autorités préfectorales.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'Etat, au titre du FIPD pour une subvention à hauteur de 50 % pour l'opération d'installation de vidéo-protection susmentionnée,
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions du rapporteur par 27 voix **POUR** et 6 voix **CONTRE** (Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT).

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 16 FEVRIER 2011

02/2011 – ANIMATION D'UN ATELIER BD A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Considérant le souhait de la bibliothèque municipale de proposer des manifestations dans le cadre d'un atelier Bandes Dessinées,

Un contrat est conclu avec le producteur « DOUMÉ », à MARCILLY-SUR-VIENNE, pour un montant de 500 €.

03/2011 – STAGE D'ETE 2011 DU SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances estivales, en organisant une semaine d'activités sportives, durant la période du 4 au 8 juillet 2011,

Un contrat d'hébergement et d'activité est signé avec l'Office de Tourisme de Gérardmer - Xonrupt (88400), pour un groupe de 18 jeunes âgés de 11 à 14 ans, encadrés par les éducateurs sportifs de la ville.

Le montant est de 268 € le stage par personne (sur la base de 18 personnes), hors frais de dossier qui s'élèvent à 30 €.

04/2011 – SPECTACLE ORGANISE PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Considérant le souhait de la bibliothèque municipale d'organiser un spectacle musical dans le cadre de ses animations,

Un contrat de cession du droit d'exploitation est passé avec l'association « ARIANE PRODUCTIONS », à MERIGNAC (33700), pour un montant de 527,50 €/TTC.

05/2011 – CONVENTION DE FORMATION CONTINUE – TRANSPORT DE VOYAGEURS (FCO)

Considérant l'obligation de formation professionnelle pour les agents conducteurs routiers de voyageurs,

Une convention est signée avec ECF PARIS-SUD, à FONTENAY SOUS BOIS (94120), pour un montant de 2.899,12 €/TTC.

06/2011 – MARCHE-PUBLIC DE FOURNITURES DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE PETIT MATERIEL POUR LA POLICE MUNICIPALE

Considérant le besoin de la ville d'acheter des vêtements de travail et du petit matériel pour la Police Municipale,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché public de fournitures est signé avec la société PROMO COLLECTIVITES, à GARGES-LES-GONESSE, pour un montant minimum annuel de 4.000 €/HT et maximum de 20.000€/HT. La durée du marché est fixée à 2 ans, reconductible une fois pour le même montant et la même durée.

07/2011 – AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS

Vu le marché public de services N° 14/2009 relatif aux contrats d'assurances de la ville et en particulier le lot n° 2 -Dommages aux biens- conclu avec le GAN,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre les garanties dommages aux biens pour le local loué à l'OPAC, sis 10 place Jean-Philippe Rameau à Crépy-en-Valois,

A compter du 18 mars 2010, il est convenu d'une extension de garantie dommages aux biens, pour ce local, pour une surface de 117 m². La surprime pour la période du 18 mars 2010 au 31 décembre 2010 est de 21,02 €/TTC. La surface totale assurée est portée à 70.695 m², la prime au 1^{er} janvier 2011 passe à 16.908,66€ TTC.

08/2011 – ACCUEIL ET ENTRETIEN DES EQUIDES DE LA BRIGADE EQUESTRE

Vu la création d'une brigade équestre au sein du service de police municipale,

Une convention est signée avec l'Association BARREL RACHEL TEAM, représentée par M. BERDON, pour héberger, entretenir et nourrir les équidés mis à la disposition par l'école de garde à cheval de SOISSONS, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2011. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Le coût correspondant aux frais d'hébergement, soins quotidiens et nourriture s'élève à la somme de 15 € par jour et par cheval.

09/2011 – CONTRAT DE MAINTENANCE LOGITUD POUR LE PROGICIEL DE GESTION SUFFRAGE – ELECTIONS POLITIQUES

Vu la décision du Maire n° 05/2009 concernant la signature d'un contrat n° 20090110, relatif à la gestion des élections politiques, pour un montant annuel de 789,05 €/HT à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable annuellement par reconduction expresse, dans la limite de trois années,

Une décision de reconduction de contrat de maintenance pour le logiciel SUFFRAGE : élections politiques est signée avec la société LOGITUD SOLUTIONS, à MULHOUSE, pour un montant annuel de 789,05 €/HT.

10/2011 – CONTRAT DE MAINTENANCE LOGITUD POUR LE PROGIciel DE GESTION DECENNIE – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Vu la décision du Maire n° 05/2009 concernant la signature d'un contrat n° 20090109, relatif à la gestion des formalités administratives pour un montant annuel de 630,93 €/HT à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable annuellement par reconduction expresse, dans la limite de trois années,

Une décision de reconduction de contrat de maintenance pour le logiciel DECENNIE : formalités administratives est signée avec la société LOGITUD SOLUTIONS, à MULHOUSE, pour un montant de 630,93 €/HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30

Le Maire,

Arnaud FOUBERT